

Comme le disait il y a un moment, l'honorable leader du gouvernement (l'honorable M. Connolly, Ottawa-Ouest), nous avons Aer Lingus, Air France, et toutes les autres lignes aériennes d'Europe, dont le nom indique ce qu'elles sont. Nous avons *Pan American Airways* parce que *Pan American Airways* a été la première ligne aérienne à établir un service reliant les États-Unis aux Antilles. On s'efforce de trouver des noms qui sont des désignations exactes.

Mon honorable ami a déclaré qu'il va falloir dépenser beaucoup d'argent pour repeindre le nom sur ces avions. Or, vu la rapidité avec laquelle les appareils commerciaux deviennent désuets, je ne crois pas qu'il sera nécessaire d'en repeindre tant que cela. Chaque année il semble qu'un nouveau genre d'appareil soit mis en service. Mais la question n'est pas là.

Je crois sincèrement, honorables sénateurs, que le nom Air Canada convient très bien à cette société aérienne. On peut dire qu'il renferme un mot anglais «Air» et un mot français «Canada». Les deux langues sont utilisées mais, pour l'amour du ciel, ne tombons pas dans des considérations raciales alors qu'il s'agit simplement de trouver une formule efficace. Tout cela n'a sûrement rien à voir au biculturalisme ou à tout autre sujet de mécontentement ou de désaccord qui existe dans notre pays.

Il se peut que nous ayons un jour à faire face chez nous à certaines difficultés, mais dans la mesure du possible, ne les aggravons pas en essayant d'introduire des considérations raciales dans une proposition aussi simple que celle-ci: changer le nom d'une ligne aérienne et lui en donner un qui soit meilleur.

J'espère que le sénateur retirera son amendement; s'il ne le fait pas, je voterai contre cet amendement.

**L'honorable A. J. Brooks:** Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention de prendre la parole à propos du présent bill, mais il y a un point sur lequel j'aimerais appeler l'attention des honorables sénateurs. Il s'agit ici d'un bill d'intérêt privé, présenté à l'autre endroit et dont nous sommes maintenant saisis. Il n'y a pas de considérations partisans en jeu et la seule raison pour laquelle je prends la parole, c'est que l'honorable sénateur Bouffard a très bien dit qu'il aimerait savoir ce qui inspire la motion de l'honorable sénateur Phillips.

Je suis persuadé qu'elle a été inspirée par un sentiment de sincérité. C'est le sénateur Phillips qui l'a inspirée. Je ne distingue pas d'autres influences. Je sais que c'est un bill d'intérêt privé et quiconque a pris la parole

ici aujourd'hui, y compris le sénateur Phillips, l'a fait en son nom personnel. C'est un bill privé qui nous est présenté aujourd'hui pour que nous prenions une décision personnelle.

Honorables sénateurs, je suis en faveur de la mesure. Je souscris entièrement aux observations de mon bon ami, le sénateur O'Leary (Carleton), et des autres sénateurs qui ont pris la parole, sans parler évidemment, de tous les membres de la Chambre des communes, qui se sont réjouis de la désignation «Air-Canada».

Nul doute qu'un bon nombre de Canadiens pensent, à l'instar du sénateur Phillips, qu'on pourrait peut-être respecter un peu plus la sémantique, mais je crois que la grande majorité de la population approuve la présente mesure. A mon sens, elle s'impose en bonne logique et je suis sûr qu'on répondra au désir du sénateur Phillips si le bill est déferé à l'examen au comité, autant que si on retardait de lui faire franchir maintenant l'étape de la deuxième lecture. Je laisse les honorables sénateurs en décider.

**L'honorable John J. Connolly:** Honorables sénateurs, je serai bref.

D'abord, je voudrais dire à l'honorable chef de l'opposition (l'honorable M. Brooks) qu'il ne s'agit pas d'un bill d'intérêt privé proprement dit. C'est un bill d'intérêt public présenté par un député. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une mesure émanant du parti, d'une mesure d'initiative ministérielle, appuyée officiellement par le gouvernement.

L'assemblée est saisie d'une motion et doit en disposer. La motion ne peut être retirée qu'avec le consentement de l'assemblée qui doit être unanime.

La marche des travaux serait peut-être facilitée si Son Honneur le Président mettait la question aux voix, car ainsi il pourrait juger de l'opinion de l'assemblée.

**L'honorable Gunnar S. Thorvaldson:** Honorables sénateurs, j'aimerais dire quelques mots au sujet du bill à l'étude, car je viens de rentrer de l'Ouest du pays, où j'ai parlé à de nombreuses personnes à ce propos sans rencontrer nulle part de désaccord sur le changement de nom.

Pour ma part, je crois qu'il était grand temps que cette mesure soit présentée. Bien entendu, je me rappelle que l'on a proposé antérieurement que le nom soit modifié. Je me souviens avoir entendu la direction d'Air-Canada affirmer qu'elle s'y opposait parce que cela aurait coûté très cher pour repeindre le nouveau nom sur les avions, et ainsi de suite. Toutefois, je crois que le temps est venu de modifier le nom, ainsi qu'on le propose dans ce projet de loi.